

Dans le cadre de la politique de la ville, l'intervention de L'État se concentre, depuis 1996, sur trois types de zonages infra-communaux imbriqués et identifiés sous les noms spécifiques de :

- **Zones Urbaines Sensibles (ZUS)**
- **Zones de Redynamisation Urbaine (ZRU)**
- **Zones Franches Urbaines (ZFU).**

Ces trois zonages¹ se superposent (avec quelques exceptions concernant les ZFU).

ZUS, ZRU et ZFU symbolisent **3 niveaux d'intervention** caractérisés par des dispositifs d'ordre fiscal et social d'importance croissante, qui visent à répondre à des degrés différents aux difficultés rencontrées dans ces quartiers, notamment en matière de Rénovation Urbaine et d'aide à l'emploi.

Les CUCS² – nouvelle génération des Contrats de Ville – créés en 2007 pour une durée de 3 ans, prorogés d'un an à ce jour³, visent à réunir stratégiquement des partenaires (état-collectivités, EPCI, ...) pour réduire l'écart de développement entre territoires dits « en difficultés », donc prioritaires et leur environnement.

Ce dispositif vient parfaire les 3 niveaux d'intervention de l'État pour générer de véritables projets de territoire.

En Midi Pyrénées, sont répertoriés, en 2010, 14 Zones Urbaines Sensibles (ZUS, 1996), 10 Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS, 2007), 4 Zones de Revitalisation Urbaine (ZRU) et une Zone Franche Urbaine (ZFU, 2004).

ZUS et CUCS sont à la fois des zonages et des dispositifs « Politique de la Ville », qui géographiquement se superposent ; cependant, certains quartiers fragilisés, classés en ZUS, n'appartiennent pas au périmètre défini par le CUCS (2 ZUS hors CUCS).

Les quartiers ou zonages appartenant aux CUCS ont fait en 2007, l'objet d'un classement en 3 niveaux de priorité⁴.

- **Priorité 1** : communes comprenant des quartiers dans lesquels une intervention massive et coordonnée de l'ensemble des moyens disponibles est absolument indispensable.
- **Priorité 2** : communes comprenant des quartiers dans lesquels des difficultés sociales et économiques sont moindres.

• ¹ Zonages définis par la **loi n°96-987 du 14 Novembre 1996 relative à la mise en œuvre du Pacte de Relance pour la Ville (PRV ; article 2)**. Plusieurs décrets en date de décembre 1996 ont pour objet de fixer nominativement et quantitativement les quartiers et de définir clairement un indice synthétique utilisé à l'échelle nationale pour leur sélection.

• ² [Circulaires des 24 mai 2006 et du 15 septembre 2006, relative à l'élaboration des CUCS.](#)

• ³ [Dans un courrier du 1er juillet, le ministre du travail et la secrétaire d'État à la ville confirment aux préfets la prolongation en 2011 des CUCS et le report de la réforme de la géographie prioritaire.](#)

• ⁴ [Tableau synoptique des conventions CUCS. Ressources & Territoires, 2007, 2 p.](#) – Document produit par R&T, 2007.

• Voir aussi la liste des « quartiers » prioritaires auprès de la Préfecture de Région ou du SG CIV.

- **Priorité 3** : communes comprenant des quartiers où les actions à mettre en œuvre relèvent davantage de la prévention ou de la coordination des moyens de droit commun.

En Midi-Pyrénées, 55 quartiers ont été identifiés comme étant prioritaires.

- Présentation des « quartiers fragilisés » de Midi-Pyrénées

Quelques chiffres au niveau national :

- 751 Zones urbaines sensibles (ZUS) au niveau national.
- 416 ZRU qui, elles-mêmes, ont donné lieu à la création de 100 zones franches urbaines (ZFU).
- 1 751 autres quartiers, non ZUS, repérés comme quartiers prioritaires.

Répartition nationale /régionale des « quartiers » fragilisés par Zonage :

National	ZUS	CUCS	Quartiers en ZRU (5)	ZFU
France	751		416	100
Midi-Pyrénées	14	10	4	1

Répartition des « quartiers » fragilisés de Midi-Pyrénées, selon le degré de priorité (1, 2, 3) :

Région	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Total région
Midi-Pyrénées	23	20	12	55

2 ZUS hors CUCS

Région			1 ZUS hors CUCS
Midi-Pyrénées	Aveyron (12)	Villefranche-de-Rouergue.	Le Tricot.
Midi-Pyrénées	Haute-Garonne (31)	Cugnaux	Le Vivier – Le Maçon

Source : [SIG du SG CIV](#), 2010

Récapitulatif des zonages prioritaires de Midi-Pyrénées : CUCS, ZUS, ZRU, ZFU Ressources & Territoires, 2010.

→ 8 Départements

Ariège (09), Aveyron (12), Gers (32), **Haute Garonne** (31-1), Hautes Pyrénées (65-2), Lot (36-1), Tarn(31-5), **Tarn et Garonne**(32-1).

Légende : Département comprenant un ou plusieurs CUCS.

→ 10 CUCS dans la région Midi-Pyrénées :

QUARTIERS FRAGILISÉS	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	TOTAL
CUCS de Cahors (36)		1	2	3
CUCS de l'Agglomération Toulouse (31)	8	3		11
CUCS de Lourdes (65)	1	1		2
CUCS de l'Agglomération Tarbaise (65)	3	4	3	10
CUCS Albi/Saint-Juéry (81)	2	2	1	5
CUCS Castres Mazamet Aussillon Labruguière (81)	5	1	3	9
CUCS du Carmausin (81)	1	2		3
CUCS Gaillac (81)		2		2
CUCS Graulhet (81)	1	2		3
CUCS Montauban (82)	2	2	3	7
TOTAL	23	20	12	55

→ 14 ZUS – Midi-Pyrénées

2 ZUS hors CUCS :

Le Tricot (Villefranche de Rouergue – AVEYRON)
Le Vivier, Le Maçon (Cugnaux - HAUTE-GARONNE)

→ 55 Zonages ZUS et non ZUS par CUCS

31 – CUCS AGGLOMÉRATION TOULOUSAIN

Empalot (Toulouse – HAUTE-GARONNE)
Faourette, Bagatelle, Papyrus (Bordelongue) (Toulouse – HAUTE-GARONNE)
Les Izards (Toulouse – HAUTE-GARONNE)
La Reynerie, Bellefontaine (Toulouse – HAUTE-GARONNE)
Amoureux (Toulouse – HAUTE-GARONNE)
Bourbaki (Toulouse – HAUTE-GARONNE)
Cité Madrid (Toulouse – HAUTE-GARONNE)
Ginestous (Toulouse – HAUTE-GARONNE)
Issanchou (Toulouse – HAUTE-GARONNE)
Jolimont (Toulouse – HAUTE-GARONNE)
La Gloire (Toulouse – HAUTE-GARONNE)
Negreneys (Toulouse – HAUTE-GARONNE)

46 – CUCS CAHORS

Croix de Fer (Cahors – LOT)
Sainte-Valérie (Cahors – LOT)
Terre Rouge (Cahors – LOT)

65 – CUCS LOURDES

Centre/Mairie (Lourdes – HAUTES-PYRÉNÉES)
Lannedarré (Lourdes - HAUTES-PYRÉNÉES)

65 – CUCS AGGLOMÉRATION TARBAISE

Quartier Nord: Laubadère (Tarbes – HAUTES-PYRÉNÉES)
Solazur (Tarbes – HAUTES-PYRÉNÉES)
Bel Air (Tarbes – HAUTES-PYRÉNÉES)
Cèdres/Courréous/Joulanes (Aureilhan – Tarbes - HAUTES-PYRÉNÉES)
Bordères-sur-l'Échez (Commune) (Tarbes – HAUTES-PYRÉNÉES)

Odos (Commune) (Tarbes - HAUTES-PYRÉNÉES)
Ormeau (Tarbes - HAUTES-PYRÉNÉES)
Laubadère (Tarbes - HAUTES-PYRÉNÉES)
Mouysset (Tarbes - HAUTES-PYRÉNÉES)
Soues (Commune) (Tarbes - HAUTES-PYRÉNÉES)

81 – CUCS ALBI/SAINT-JUERY

Cantepau (Albi – Tarn)
Lapanouse, Saint Martin (Albi – Tarn)
Pratviel/Les Rosiers (Saint-Juery – TARN)
Veyrières (Albi – TARN)

81 – CUCS CASTRES MAZAMET AUSSILLON LA BRUGUIÈRES

Aillot-Bisséous (Castres – TARN)
Laden, Petit Train (Castres – TARN)
La Falgalarie (Aussillon – TARN)
Centre-ville (Castres – TARN)
Centre-ville (Mazamet – TARN)
Centre-ville (Labruguière – TARN)
Lameilhe Nord (Castres – TARN)
Lameilhe Ouest (Castres – TARN)

81 – CUCS DU CARMAUSIN

Quartiers Nord :Cambous-Cerou-Europe (Carmaux – Tarn)
Blaye (Commune) (Carmaux – TARN)
Rayssac (Albi – TARN)
Saint-Benoît (Commune) (Carmaux – TARN)

81 – CUCS GAILLAC

Gare/La Clavelle (Gaillac – TARN)
La Lauze (Mazamet – TARN)
Vieux Gaillac (Gaillac – TARN)

81 – CUCS GRAULHET

Mairie (Graulhet – TARN)
Panessac (Graulhet – TARN)
Place Bosquet (Graulhet – TARN)

82 – CUCS MONTAUBAN TROIS RIVIÈRES

Beausoleil Bas (Montauban – TARN ET GARONNE)
Coeur de Ville (Montauban – TARN ET GARONNE)
Consul Dupuy (Montauban – TARN ET GARONNE)
Les Chênes (Montauban – TARN ET GARONNE)
Quartier Est (Montauban - TARN ET GARONNE)
Villebourbon (Montauban - TARN ET GARONNE)

→ 4 ZRU (4 ZUS) – Midi-Pyrénées

31 – CUCS AGGLOMÉRATION TOULOUSAIN

Empalot (Toulouse – HAUTE-GARONNE)
Faourette, Bagatelle, Papyrus (Bordelouque) (Toulouse – HAUTE-GARONNE)
La Reynerie, Bellefontaine (Toulouse – HAUTE-GARONNE)

65 – CUCS AGGLOMÉRATION TARBAISE

Quartier Nord: Laubadère (Tarbes – HAUTES-PYRÉNÉES)

→ 1 ZFU (2 ZUS) – Midi-Pyrénées

31 – CUCS AGGLOMÉRATION TOULOUSAIN

La Reynerie, Bellefontaine (Toulouse – HAUTE-GARONNE)
Faourette, Bagatelle, Papyrus (Bordelouque) (Toulouse – HAUTE-GARONNE)

La Zone Franche Urbaine de Toulouse

Créée en 2004, la ZFU de Toulouse est la plus grande de France. Sur **660 hectares**, elle regroupe les quartiers sud de la Ville touchés par la catastrophe AZF en 2001 : Bagatelle, Faourette, Reynerie, Mirail, Lafourguette, Babinet, Bellefontaine, Bordelongue, Le Chapitre, plus les friches AZF le long de la Route d'Espagne. Elle est desservie par deux rocade, 4 stations de métro, plusieurs lignes de bus...

Source : Présentation de la ZFU, mairie de Toulouse, 2010.

Quelques chiffres actualisés de la ZFU du 01 janvier 2004 au 30 juin 2010

Emploi : 4 942 embauches déclarées, dont **1 634** embauches de résidents issus de territoires en ZUS, soit : 33%.

Tissu économique : 2 909 établissements implantés, dont :

- 43% de sociétés (1497)
- 10% d'artisans (277)
- 9% de commerçants (248)
- 13% de professions libérales (391)
- 12% d'associations (337)
- 3% d'organismes de droit administratif (84)

Qualification du tissu économique : 9 302 salariés, soit 3,2 salariés par établissement.

- 67% des établissements n'ont aucun salarié
- 23% des établissements ont de 1 à 5 salariés
- 3% des établissements ont de 5 à 9 salariés

- Pour un développement urbain intégré et ciblé sur les zones fragiles :

Une restructuration urbaine nécessaire dans les quartiers les plus sensibles

En Midi Pyrénées, **3 opérations de renouvellement urbain** ont été **approuvées** pour les villes de **Toulouse** Bagatelle-Faourette/Reynerie-Bellefontaine/Empalot, **Montauban** et **Tarbes**.

Deux de ces Programmes de Rénovation Urbaine (PRU) – hors l'Opération de Renouvellement Urbain, ORU, à Tarbes - visent à construire un habitat de qualité favorisant le projet social, la mixité et l'emploi (Les clauses d'insertion ; les financements ORU mobilisés portant exclusivement sur les travaux de restructuration).

Midi Pyrénées – PNRU - Statut de la convention – Montant du projet ANRU

Haute-Garonne (31)

Toulouse – Bagatelle Faourette, convention signée, Montant du Projet : **101 M€** ; ANRU : **29 M€**

Toulouse – Reynerie-Bellefontaine, convention signée, Montant du Projet : **384 M€** ; ANRU : **94**

Toulouse – Empalot, convention signée, Montant du Projet : **51 M€** ; ANRU : **12 M€**
M€

Hautes-Pyrénées (65)

Tarbes - Quartier Nord : Laubadère, convention signée, Montant du Projet : **86 M€** ; ANRU : **26**
M€

Tarn-et-Garonne (82)

Montauban, convention signée, Montant du Projet : **130 M€** ; ANRU : **41 M€**

Source : État du PNRU au 1^{er} septembre 2010, p. 8

http://www.anru.fr/IMG/pdf/Etat_du_PNRU_1er_septembre_2010.pdf

Depuis 2010, ces projets s'inscrivent dans une démarche globale de réhabilitation urbaine fondée sur la **modification de la structure de l'habitat** qui intègre les questions de qualité de vie, d'environnement, de service aux publics : les PUI.

PUI : programme urbain intégré

La démarche « intégrée », qui fait suite aux programmes URBAN I et II, a été initiée à partir de 2007.

Elle comprend 3 principaux volets - économique, environnemental et durable- et s'attache à une approche plus territoriale que sectorielle.

La notion de durabilité s'est imposée plus récemment, comme une exigence incontournable du développement urbain compte tenu de l'impact de ce dernier sur l'environnement et la qualité de vie des hommes et des femmes vivant sur les territoires impactés.

Les 2 PUI sélectionnés en Midi-Pyrénées sont :

1/ Communauté d'agglomération de Montauban 3 Rivières (CMTR) : Montauban.

2/ Ville de Toulouse.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale constitue le document stratégique qui a été élaboré avec les partenaires locaux. Ces contrats sont constitués d'une partie générale définissant le projet de cohésion sociale à l'échelle de l'agglomération, d'une partie consacrée aux thématiques prioritaires, une consacrée aux modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation et une sur le financement du contrat.

Les CUCS définis pour 3 ans, plus un an, visent 5 champs thématiques prioritaires :

- **L'Accès à l'emploi et développement économique**
- **L'Amélioration de l'habitat et du cadre de vie**
- **La Réussite éducative et l'égalité des chances**
- **La Citoyenneté et la prévention de la délinquance**
- **L'Accès à la santé**

Sur chaque axe thématique, 3 à 4 objectifs prioritaires sont partagés par au moins 7 CUCS.

- **L'Accès à l'emploi et développement économique**

Objectifs partagés :

- Accompagner les publics des quartiers prioritaires les plus en difficulté vers l'emploi
- Lever les freins empêchant le retour à l'emploi
- Lutter contre toute forme de discriminations sur le marché du travail
- Favoriser le développement économique en faveur des publics en difficulté en incitant à la création d'entreprises

- **L'Amélioration de l'habitat et du cadre de vie**

Objectifs partagés :

- élaborer et mettre en place une convention GUP, Gestion Urbaine de Proximité, qui réponde aux besoins des habitants dans une approche globale des problématiques sociales.
- Favoriser la mixité sociale dans les quartiers et plus largement à l'échelle intercommunale, notamment par une gestion du peuplement équilibrée
- Diversifier ou créer l'offre en logement locatif social public et privé, pour que l'offre soit adaptée aux besoins des populations
- Responsabiliser et impliquer les habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie.

- **La Réussite éducative et l'égalité des chances**

Objectifs partagés :

- Développer l'égal accès de tous les enfants et des jeunes aux activités éducatives, sportives et culturelles en favorisant la mixité
- Favoriser et animer une approche territoriale de projet en articulant les dispositifs existants sur le territoire – dans le cadre du PEL, Projet Éducatif Local – ou autre
- Conforter et valoriser la fonction éducative des parents
- Accompagner de façon individuelle les enfants en difficulté scolaire (lutte contre le décrochage), en prenant en compte leur environnement.

- **La Citoyenneté et la prévention de la délinquance**

Objectifs partagés :

- Rechercher une approche territoriale nouvelle et renforcer la coordination entre les acteurs grâce à des outils tels que la cellule de veille préventive, le CISPD/CLSP, ...
- Promouvoir notamment chez les jeunes, l'ouverture et la diversité culturelle, ainsi que l'acceptation de l'autre
- Promouvoir les actions collectives qui valorisent l'engagement et l'intérêt général, ainsi que l'entraide des habitants et les solidarités de proximité en responsabilisant et impliquant les citoyens

- **L'Accès à la santé**

Objectifs partagés :

- Permettre le travail en réseau, améliorer la cohérence et la coordination des actions en matière de santé et favoriser la formation des acteurs locaux pour améliorer la connaissance des problématiques de santé
- Lancer une démarche « Ateliers Santé Ville » – ASV –
- Améliorer l'accès à la prévention et aux soins des plus démunis, en promouvant une démarche d'éducation à la santé.
- Prévenir et prendre en charge la souffrance psy-sociale, notamment des jeunes et des enfants, en renforçant le travail du réseau : santé-précarité-insertion.

Source : Appui méthodologique à la mise en place de l'évaluation des CUCS de Midi-Pyrénées. Séminaire de Bilan, réalisée par le Cabinet CIRESE, 17 déc. 2009.

Pour plus d'informations, consulter le site R&T :

www.ressources-territoires.com